



Décision unilaterale de la direction

Par **georgida**, le **03/12/2013 à 18:50**

Bonjour, rnJ'ai signé Jeudi 30 Nov pour un CDD de 2 mois, assistant logistique, dans une entreprise de 75 salariés. rnJ'ai 3 semaines de formation au poste; rnJ'apprends aujourd'hui que la firme ferme du 21 Décembre 2013 au 05 Janv 2014 inclus, à titre exceptionnel. rnSans ancienneté, je serai donc sans solde durant cette période.. Je n'ai pas le choix, je reprends mon CDD à dater du 06 Janvier normalement. rnNe puis je pas être placé en chômage technique ? pour percevoir une indemnité, car je n'y suis pour rien.. rnQuel recours pour moi, ? rnDe plus, ce service impose un téléphone de fonction, rnbranché 24h/24h, de jour, de nuit, weekend et même durant les congés;;;;; Est-ce légal, ? l'astreinte téléphone est permanente. comment gérer tout cela, je suis perdu. rnrnMerci pour vos réponses, je les attends avec impatience; rnCes points précis, pourtant importants, n'ont pas été évoqués lors de l'entretien d'embauche. rnQui plus est, 3 jours après ma prise de poste, mon CDD rn n'est toujours pas prêt, faute de temps et surcroît de travail, que faut il en conclure ? rn Vos réponses ou témoignages m'aideraient beaucoup. rn rnD'avance MERCI rnGégé [smile17]